

GÉRARD LARCHER

Orateur : Gérard LARCHER, Président du Sénat | France

Interrogé par **Guy VALLANCIEN**, Président de CHAM | France

Le constat au sortir de la crise sanitaire

La crise actuelle a permis d'appuyer le concept d'une santé unique « One Health » et l'importance d'associer la santé humaine, animale et environnementale. Le concept One Health doit permettre de dépasser les segmentations stériles, d'aller vers une gestion globale et d'englober ces différentes santés pour s'affranchir des cloisonnements et clivages.

En sortie de crise, le Sénat a relevé plusieurs constats :

- Le manque de considération des alertes faites dans le début des années 2000 ;
- La présence d'une centralisation excessive et d'une gouvernance particulièrement éclatée ;
- L'absence d'une vision stratégique durant la crise ;
- La communication de consignes centralisées inadaptées aux réalités des territoires ;
- L'inefficacité de la France en matière de recherche durant la pandémie.

Les problèmes structurels du système de recherche ont été particulièrement mis en évidence lors de la pandémie. Le territoire fait face à un éparpillement conséquent des initiatives et des financements, jugés insuffisants. Les priorités ne sont pas clairement définies et le lien manquant entre la recherche académique et l'industrie justifie le fait qu'il est indispensable de faire évoluer l'industrie de santé. Cette dernière doit évoluer et s'affranchir des logiques strictement budgétaires. Dès lors la santé ne devra plus être considérée comme une simple dépense, mais plutôt comme un investissement.

Aussi, les frontières nationales doivent être dépassées et les mécanismes de régulation de l'Union Européenne renforcés. Bien qu'il soit nécessaire de conserver une responsabilité nationale en matière de santé, il convient cependant de réfléchir à une meilleure répartition de celle-ci.

La régionalisation du système de santé : un sujet à débat

Le Sénat a adopté la loi 4D relative à la décentralisation, déconcentration, différenciation et décomplexification. Ce projet de loi a pour ambition de répondre aux attentes des élus locaux et offrir des réponses et une palette d'outils visant à mettre localement en œuvre les politiques publiques.

La régionalisation du système de santé est un véritable défi agissant dans le cadre de la poursuite de la décentralisation dont les dispositions proposées sont particulièrement faibles.

La commission des lois a ainsi souhaité le renforcement de l'ancrage territorial des politiques de santé en confiant la coprésidence du conseil de surveillance de l'Agence Régionale de Santé (ARS) au préfet et président de région.

La régionalisation absolue ne doit cependant pas créer des dissymétries entre certains territoires. En ce sens, l'expérimentation demeure un moyen efficace d'assurer une régionalisation efficace et efficiente. L'adoption de la loi 4D et les nombreuses propositions de mesures formulées en son sein, sont censées apporter des réponses concrètes et permettre l'amélioration continue du système de santé de plus en plus adapté aux réalités locales.